

2020-2021

# Retour sur l'inspection professionnelle

Faits saillants et analyse



# Table des matières

Taux de satisfaction aux exigences du programme d'inspection professionnelle	3
Retour sur l'inspection professionnelle	4
Comptabilité et présentation de l'information financière	5
Missions d'examen	7
Missions d'audit	10
Missions de compilation	15
Fiscalité et services-conseils	16
Norme canadienne de contrôle qualité	17
Annexes	20

## À propos du comité d'inspection professionnelle

La mission première du comité d'inspection professionnelle (CIP) est de protéger le public en s'assurant que les CPA du Québec se conforment aux normes de la profession. Chaque visite est aussi l'occasion d'accompagner les membres dans leur quête de l'excellence et de les aider à améliorer leurs méthodes de travail.

À ce titre, le comité d'inspection professionnelle (le comité) a dressé un bilan annuel des résultats de l'inspection comportant :

- » Les faits saillants des résultats de l'inspection 2020-2021;
- » Une analyse des éléments à améliorer;
- » Des conseils pratiques;
- » Des ressources utiles.



# Taux de satisfaction aux exigences du programme d'inspection professionnelle

## Cabinets et membres inspectés<sup>1</sup>

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Cabinets	785	664	730
Membres	2 529	3 013	2 398

<sup>1</sup> Les données présentées portent sur les unités de pratique inspectées au cours de l'exercice.

## Taux global de

# 95%

(92 % en 2019-2020)

# 99%

(99 % en 2019-2020)

## pour les cabinets offrant uniquement des services de compilation ou d'autres services

### ⚠ Entrée en vigueur de la nouvelle norme NCSC 4200, *Missions de compilation*.

Le taux de satisfaction futur sera tributaire de l'application adéquate et en temps opportun de la nouvelle norme NCSC 4200, *Missions de compilation*, qui entre en vigueur pour les périodes closes à compter du **14 décembre 2021**.

🔍 La page [Nouvelle norme sur les missions de compilation : comment s'y préparer](#) de CPA Canada regroupe différentes ressources permettant de comprendre la nouvelle norme.

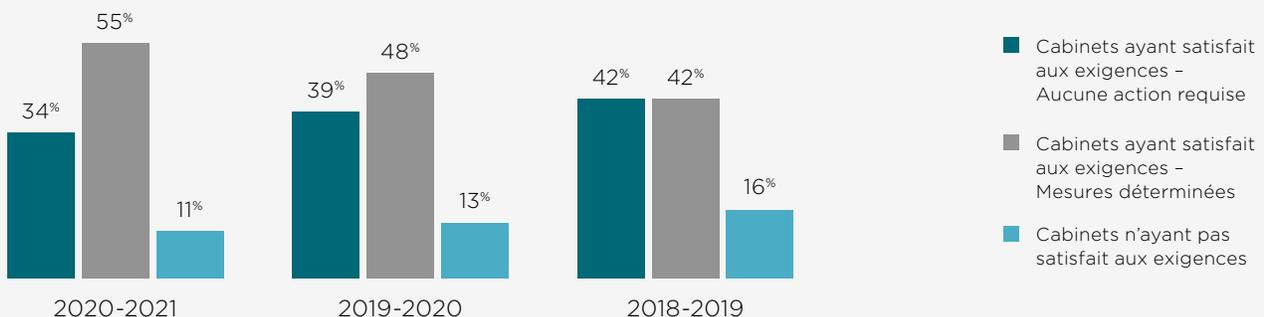
# 89%

(87 % en 2019-2020)

## pour les cabinets offrant des services de certification

### ⚠ La mission d'examen représente toujours un enjeu.

Parmi les 11 % de cabinets n'ayant pas satisfait aux exigences, plus de 50 % n'ont pas satisfait aux exigences en examen. La mise en oeuvre de procédures analytiques insuffisantes ou inadéquates sur les postes de l'état des résultats est à l'origine des lacunes les plus courantes et les plus problématiques en examen.



## Sélection des dossiers inspectés

Une sélection orientée vers les dossiers représentant un plus grand risque sur les plans de la protection du public et de la qualité du travail permet d'effectuer une inspection plus approfondie sur les transactions plus complexes, sur les sujets jugés susceptibles de poser des difficultés en pratique ou sur les secteurs d'activités demandant des connaissances particulières du professionnel en exercice.

Tous les dossiers réalisés au cours d'un même cycle d'inspection sont sujets à l'inspection. Ainsi, des dossiers réalisés au cours des trois ou quatre dernières années peuvent être sélectionnés.

Faits saillants 2020-2021

# Retour sur l'inspection professionnelle

## Éléments à améliorer jugés prioritaires

Pour chacun des secteurs pour lesquels des déficiences significatives ont été constatées, des éléments à améliorer jugés prioritaires ont été identifiés.

### Comptabilité et présentation de l'information financière

- » Comptabilisation et présentation des actions rachetables
- » Présentation des passifs financiers remboursables sur demande ou exigibles à court terme
- » Comptabilisation des transactions conclues hors du cours normal des activités (regroupements d'entreprises, actifs incorporels)

### Missions d'examen

- » Compréhension de l'entité
- » Procédures analytiques au niveau des stocks et des résultats
- » Continuité d'exploitation

### Missions d'audit

- » Compréhension de l'entité et évaluation des risques
- » Nature et étendue des procédures
  - › Produits
  - › Stocks
  - › Estimations comptables
- » Conception et documentation des sondages en audit



# Comptabilité et présentation de l'information financière



Le comité est particulièrement sensible aux questions de comptabilité et de présentation de l'information financière puisqu'une déficience importante peut entraîner la publication d'états financiers erronés ou trompeurs. Le comité invite les professionnels en exercice à être particulièrement vigilants en présence des éléments suivants.

## > Comptabilisation et présentation des actions rachetables au gré du détenteur

### Observations

- » Présentation inadéquate à titre de capitaux propres.
- » Informations fournies non conformes au référentiel d'information financière applicable.

### Conseils

- » Documenter le contexte d'émission des actions et une conclusion sur le caractère approprié du traitement comptable, incluant leur classement en fonction des normes applicables.
- » Dans le cas d'un audit ou d'un examen initial, réaliser des procédures appropriées à l'égard du classement des actions incluses dans les soldes d'ouverture.



### RESSOURCES UTILES

#### Modifications au chapitre 3856, *Instruments financiers*

Les modifications du chapitre 3856, *Instruments financiers* sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- » Plusieurs ressources gratuites traitant de ce sujet sont accessibles sur la page [Avis d'experts et ressources](#) du site de l'Ordre des CPA du Québec (l'Ordre).

## > Présentation des passifs financiers

### Observations

- » Passifs financiers incorrectement présentés à long terme, alors qu'aucune renonciation écrite n'a été obtenue du créancier quant à son droit d'exiger le remboursement à court terme :
  - › Clauses restrictives non respectées;
  - › Prêt remboursable sur demande, incluant les prêts entre parties apparentées;
  - › Refinancement prévu à court terme.

### Conseils

- » Consigner au dossier le document obtenu du créancier qui justifie la présentation à long terme, par exemple :
  - › Une lettre de renonciation indiquant que le créancier a renoncé à son droit d'exiger le remboursement pour une durée supérieure à un an (minimum un an et un jour) à compter de la date du bilan;
  - › Un contrat de refinancement ou un accord non annulable pour refinancer la dette à court terme sur une base à long terme.

## > Comptabilisation des transactions conclues hors du cours normal des activités

### Observations

- » Erreurs dans la comptabilisation de transactions complexes ou non récurrentes (par exemple, regroupement d'entreprises ou cession d'une entreprise entre deux entreprises sous contrôle commun) :
  - › Problématique de la transaction non identifiée ou mal cernée;
  - › Évaluation du traitement comptable absente ou non étayée.
- » Erreurs dans la comptabilisation des actifs incorporels :
  - › Listes de clients non identifiées lors d'une acquisition d'entreprise et par conséquent non amorties;
  - › Marques de commerce ou listes de clients générées en interne constatées à titre d'actifs incorporels;
  - › Dépenses de développement classées à titre d'actifs incorporels, mais ne respectant pas les critères de constatation.
- » Utilisation des montants présentés dans le contrat d'acquisition, comme élément probant supportant la juste valeur des actifs et passifs acquis.

### Conseils

- » Déterminer la substance et l'objectif de la transaction (par exemple, acquisition d'une entreprise, changement de contrôle, intégration d'un nouvel actionnaire).
- » Documenter l'analyse du traitement comptable en tenant compte de l'ensemble des faits, des termes et conditions des ententes, et des relations entre les parties.
- » En présence d'un regroupement d'entreprises, documenter :
  - › L'acquéreur;
  - › La date d'acquisition;
  - › L'identification et l'évaluation des actifs identifiables acquis, des passifs repris et de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (par exemple, listes de clients, brevets, marques, licences, quotas, franchises, droits de distribution);
  - › L'évaluation de l'écart d'acquisition ou du gain/écart d'acquisition négatif résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.
- » Pour tout actif incorporel significatif comptabilisé, analyser et documenter les critères de capitalisation du référentiel d'information financière applicable.
- » Envisager de nommer un responsable de la revue de contrôle qualité de la mission et/ou de recourir aux services d'un évaluateur ou d'un autre expert.





# Missions d'examen

L'application de la norme canadienne de missions d'examen (NCME 2400) constitue toujours un défi important pour certains cabinets. Le comité souhaite donc réitérer l'importance de tenir une documentation appropriée à l'égard des éléments suivants.

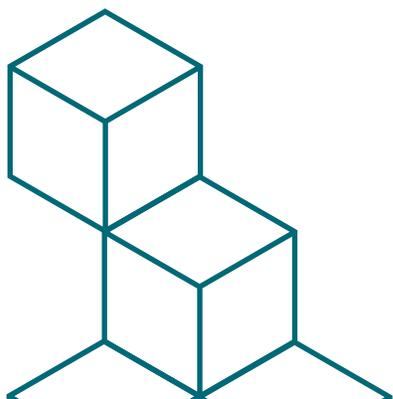
## > Compréhension de l'entité

### Observations

- » Documentation insuffisante de la compréhension de l'entité à l'égard :
  - › Des activités de l'entité (nature, facteurs sectoriels, particularités des contrats);
  - › De l'environnement légal et réglementaire de l'entité (ex. : loi sur les coopératives, règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires, etc.);
  - › Des systèmes et documents comptables de l'entité;
  - › Du choix et de l'application des méthodes comptables par l'entité, en lien avec les termes et conditions des contrats conclus avec les clients ou d'autres parties.

### Conseils

- » Dans la documentation de la compréhension de l'entité, faire le lien entre les éléments suivants :
  - › La nature des activités, les aspects légaux et les modalités des contrats qui ont une incidence sur la comptabilisation des transactions et la présentation aux états financiers;
  - › Les méthodes comptables et la façon dont l'entité les applique en pratique;
  - › La conclusion sur le caractère approprié de ces méthodes et l'impact sur les secteurs susceptibles de comporter des anomalies significatives.
- » Lorsqu'un secteur susceptible de comporter des anomalies significatives est identifié, effectuer des procédures additionnelles à l'égard de ce secteur.



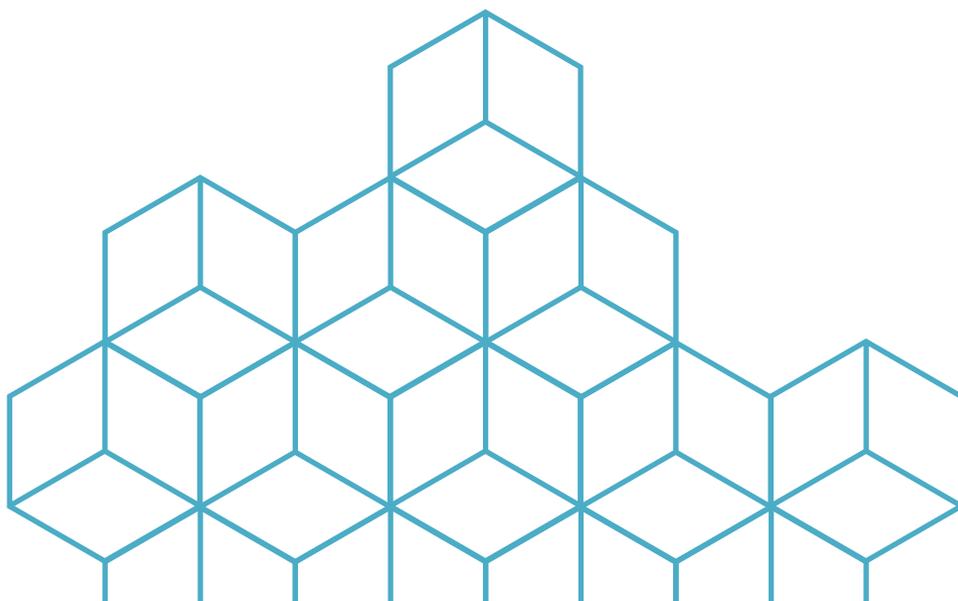
## > Procédures analytiques

### Observations

- » Procédures analytiques insuffisantes ou inadéquates mises en œuvre à l'égard des stocks et des postes de l'état des résultats :
  - › Calcul des variations ou des ratios, sans aucune interprétation;
  - › Faible corrélation établie entre les informations financières et non financières;
  - › Explications superficielles dans le cas d'entreprises en démarrage ou évoluant dans des secteurs imprévisibles (par exemple, documentation de l'augmentation du chiffre d'affaires limitée à un bref commentaire sur la croissance de l'entreprise).

### Conseils

- » Documenter une explication soutenant la raisonnable du montant ou du solde aux états financiers cohérente avec la compréhension de l'entité.
- » S'assurer que les explications reçues et documentées au dossier du client sont assez détaillées pour permettre d'évaluer la raisonnable de la variation. Envisager de les quantifier.
- » Mettre en relation les variations observées entre les résultats de l'exercice et ceux de l'exercice précédent avec les changements observés dans la nature des opérations de l'entité ou avec les tendances économiques de son secteur.
- » Envisager d'analyser conjointement certains soldes (par exemple, les ventes et les débiteurs) afin de relever les variations qui sont incohérentes entre elles ou avec les autres informations obtenues.
- » Envisager de réaliser des demandes d'informations auprès d'autres personnes (par exemple, les directeurs des ventes, des achats ou des ressources humaines) afin de garder un esprit critique par rapport aux informations obtenues de la direction.
- » Lorsque les demandes d'informations et les procédures analytiques ne fournissent pas d'éléments probants suffisants (par exemple, en l'absence d'historique ou en présence de données volatiles), effectuer d'autres procédures (par exemple, des tests de détail ou des demandes de confirmation externe).



## > Continuité d'exploitation

### Observations

- » Procédures insuffisantes pour déterminer s'il existe une incertitude significative sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation ou des situations susceptibles de jeter un doute important non considérées dans l'analyse.
- » Lorsque les états financiers sont préparés selon le principe comptable de continuité d'exploitation malgré l'existence d'événements ou de conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation :
  - › Non divulgation de ces incertitudes dans les notes aux états financiers et dans le rapport du professionnel en exercice;
  - › Absence de documentation des éléments probants ayant permis au professionnel en exercice de conclure qu'une telle divulgation n'est pas requise.

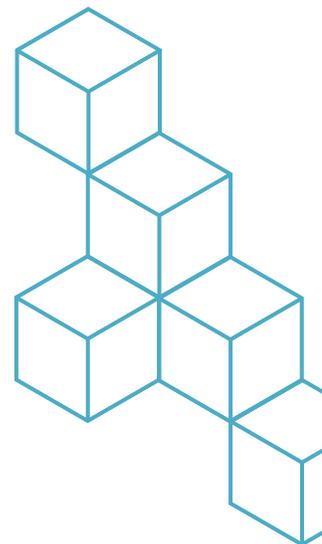
### Conseils

- » Discuter ouvertement avec la direction de son évaluation de la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, des plans d'action établis et des prévisions de trésoreries et si ceux-ci sont réalisables dans les circonstances.
- » Documenter les événements qui, pris isolément ou collectivement, sont susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation (par exemple, indices apparus dans le contexte de la pandémie).
- » Déterminer et documenter si :
  - › Les événements notés jettent un doute important sur la continuité d'exploitation de l'entreprise (incertitudes significatives);
  - › Les états financiers comportent des anomalies significatives dues à l'absence ou à une communication inadéquate de l'incertitude significative liée à la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.



### RESSOURCES UTILES

- À l'aide d'exemples inspirés de la pratique, le cours [Missions d'examen – Enjeux d'application et conseils pratiques](#) offert par l'Ordre, permet aux professionnels en exercice d'optimiser certains aspects de la planification et de la réalisation de leurs missions d'examen. Il traite notamment de tous les sujets abordés ci-dessus.
- Le [Guide des missions d'examen \(NCME 2400\)](#) de CPA Canada est conçu pour aider les professionnels en exercice à réaliser des missions d'examen conformes à la NCME 2400, *Missions d'examen d'états financiers historiques*.



# Missions d'audit



Le comité remarque une constance dans la nature des déficiences relevées. Les plus notables peuvent être regroupées sous trois thèmes : la compréhension de l'entité et l'évaluation des risques, la nature et l'étendue des procédures mises en œuvre ainsi que la conception et la documentation des sondages.

## > Compréhension de l'entité et évaluation des risques

### Observations

- » Manque de profondeur dans la documentation des éléments suivants :
  - › Activités de l'entité (nature, facteurs sectoriels et réglementaires, particularités des contrats);
  - › Activités de contrôle pertinentes pour l'audit;
  - › Choix et application, par l'entité, de méthodes comptables appropriées;
  - › Système d'information pertinent pour l'information financière et processus opérationnels connexes;
  - › Façon dont l'entité répond aux risques liés à l'informatique.
- » Évaluation imprécise des risques d'anomalies significatives (mention d'un risque « faible », « modéré » ou « élevé » sans prendre en considération la documentation sur la compréhension de l'entité).

### Conseils

- » S'assurer que la compréhension consignée au dossier reflète les activités et les processus de l'entité de façon suffisamment précise pour guider la stratégie d'audit et la nature et l'étendue des procédures.
- » Imaginer ce qui pourrait mal tourner pour chaque assertion ou comment une fraude pourrait être perpétrée.
- » Faire le lien entre les risques identifiés et les assertions ou les états financiers dans leur ensemble.
- » S'assurer de documenter :
  - › Les contrôles identifiés qui répondent aux risques importants;
  - › L'évaluation de la conception de ces contrôles (considérer si le contrôle, seul ou en association avec d'autres, a la capacité de prévenir, ou de détecter et corriger, les anomalies significatives);
  - › Si ces contrôles ont été mis en place (s'assurer que le contrôle existe et que l'entité l'utilise).



## RESSOURCES UTILES

### NCA 315 révisée, *Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives*

- L'activité de formation Missions d'audit – Survol des changements à la NCA 315 révisée offerte par l'Ordre présente les nouveaux concepts et définitions ainsi que diverses améliorations et clarifications apportées à la norme et aux modalités d'application.
- La refonte de l'activité de formation Missions d'audit – Le contrôle interne dans le cadre des missions d'audit des PME et des OSBL, qui tient compte de la NCA 315 révisée, présente les exigences des NCA et les meilleures pratiques concernant la compréhension de l'entité, de son environnement et de son contrôle interne.
- L'Outil d'aide à la mise en œuvre à l'intention des auditeurs sur la NCA 315 révisée traite des nouvelles exigences et de certaines autres exigences énoncées dans cette norme. On y souligne entre autres l'adaptabilité de la norme, notamment pour l'audit des entités peu complexes.

## > Nature et étendue des procédures

### Produits

#### Observations

- » Analyse insuffisante des méthodes comptables relatives à la constatation des produits, augmentant le risque d'erreurs principalement sur le plan de la séparation des périodes, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des revenus.
  - › Contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'avancement ou de l'achèvement des travaux (par exemple, dans l'industrie de la construction);
  - › Accords à composantes multiples (par exemple, dans les secteurs des télécommunications ou des technologies de l'information).
- » Procédures d'audit insuffisantes :
  - › Assertions ou catégories significatives de produits non couvertes par les procédures;
  - › Sous-évaluation des risques (résultant de fraudes ou autres);
  - › Estimations comptables non auditées (estimation de l'avancement des travaux, provision pour retour, évaluation et répartition de la contrepartie d'un accord à prestations multiples, etc.).

#### Conseils

- » Acquérir une compréhension des termes et conditions des contrats qui peuvent avoir une incidence sur la constatation des produits, notamment :
  - › La nature des livrables aux clients;
  - › La considération échangée (incluant des rabais et escomptes);
  - › Le transfert du droit de propriété (incluant les droits de retour);
  - › Les modalités de livraison.
- » À la lumière de la compréhension acquise, conclure sur le caractère approprié des méthodes comptables de l'entité, en gardant en tête que la comptabilisation des produits ne s'arrime pas toujours avec la livraison ou les encaissements.
- » Envisager de consulter un expert lorsque ces éléments sont plus complexes.
- » Éviter de s'appuyer sur des contrôles internes non testés ou sur l'absence d'ajustement au cours des audits antérieurs pour réfuter le risque d'anomalies significatives résultant de fraudes dans la comptabilisation des produits.



## À SURVEILLER

### Modifications du chapitre 3400, *Produits*

Les modifications du chapitre 3400, *Produits*, s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (application anticipée permise) et fournissent des indications supplémentaires sur :

- › Les ventes à livrer;
- › Les accords à composantes multiples;
- › La méthode de l'avancement des travaux;
- › La présentation des produits sur la base du montant brut ou du montant net;
- › Les paiements ou frais initiaux non remboursables.



## RESSOURCES UTILES

- La nouvelle activité de formation NCECF – Produits, offerte par l'Ordre dans la foulée des clarifications à la norme 3400 qui entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, a pour but de revoir les principales exigences relatives à la constatation des produits afin d'être en mesure de les appliquer à différents contextes.
- L'activité de formation Missions d'audit et d'examen – Section des travaux en cours présente les particularités liées à la section des travaux en cours lors de la planification et de l'exécution d'une mission d'audit ou d'examen sur des états financiers historiques.



## > Nature et étendue des procédures

### Stocks

#### Observations

- » Procédures insuffisantes à l'égard de la prise d'inventaire physique et de la provision pour désuétude des stocks.
- » Comptages par sondages ou tests portant sur l'évaluation du coût des stocks ne couvrant pas toutes les catégories de stocks significatives.

#### Conseils

- » Lors de la planification de la présence à la prise d'inventaire physique, déterminer les établissements où la présence de l'auditeur est appropriée en tenant compte du caractère significatif des stocks, du contrôle interne et des risques d'anomalies significatives pour chaque établissement. Documenter la stratégie retenue.
- » Apprécier si les hypothèses retenues par la direction sont raisonnables (par exemple, valider l'existence de données historiques pour appuyer l'application d'un taux fixe de dépréciation par catégorie d'âge des stocks ou encore s'enquérir de l'existence d'une valeur de rebut pour un item déprécié à 100 %).
- » Évaluer le dénouement des estimations comptables antérieures (par exemple, obtenir la valeur de réalisation réelle des éléments dépréciés antérieurement).
- » Lorsque l'estimation de la provision pour désuétude a été identifiée comme risque important, évaluer si la direction a tenu compte d'autres hypothèses ou dénouements possibles (par exemple au moyen d'une analyse de sensibilité), et les raisons pour lesquelles elle ne les a pas retenus.

### Estimations comptables

#### Observations

- » Aucune documentation de la manière dont la direction procède aux estimations comptables et des données sur lesquelles elles sont fondées.
- » Aucune procédure mise en œuvre afin d'évaluer la vraisemblance des hypothèses importantes retenues par la direction.
- » Aucune procédure visant à examiner les jugements que la direction a portés et les décisions qu'elle a prises pour procéder aux estimations comptables afin d'y détecter d'éventuels indices de parti pris.

#### Conseils

- » Commencer le travail sur les estimations tôt dans le processus d'audit afin d'entrevoir rapidement les problématiques et de donner le temps à la direction d'y remédier.
- » Veiller à identifier toutes les estimations comptables potentiellement significatives, y compris celles pour lesquelles l'évaluation de la direction est un montant nul (par exemple, la provision pour retours pourrait être significative même si la direction n'en a comptabilisé aucune).
- » Confier l'audit des estimations à un membre expérimenté de l'équipe de mission.
- » Toujours exercer son esprit critique et tenir compte à la fois des éléments probants corroborants et contradictoires obtenus lors de la mise en œuvre des procédures.
- » Demeurer vigilant afin de ne pas tirer des conclusions qui s'appuient uniquement sur des déclarations de la direction.
- » Envisager d'obtenir des informations d'autres personnes au sein de l'entité (par exemple, les directeurs des ventes, des achats ou des ressources humaines).
- » Considérer les services d'un évaluateur ou d'un autre expert lors de l'audit d'estimations complexes et significatives.



#### RESSOURCES UTILES

NCA 540 révisée, *Audit des estimations comptables et des informations y afférentes*

- L'activité de formation [Missions d'audit – Audit des estimations comptables et des informations y afférentes \(NCA 540 révisée\)](#) offerte par l'Ordre présente les modifications importantes apportées à la NCA 540 afin de guider l'auditeur dans la compréhension de ses responsabilités en ce qui concerne les estimations comptables et les informations y afférentes.
- L'utilisation de [l'Outil d'aide à la mise en œuvre à l'intention des auditeurs](#) de CPA Canada, qui propose une approche en 10 étapes, est encouragée pour faciliter l'application de cette norme.

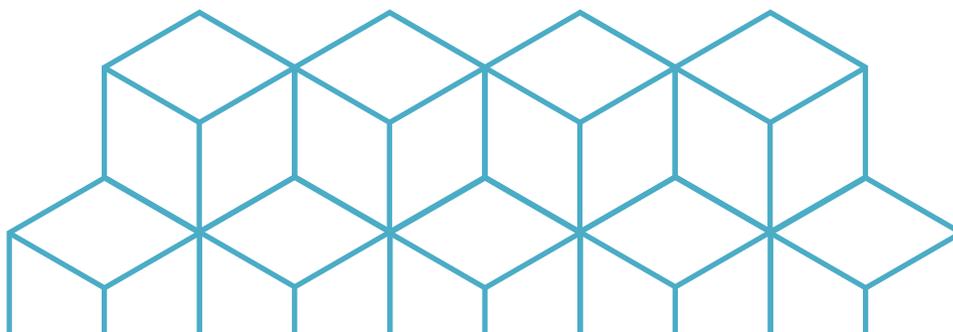
## > Conception et documentation des sondages

### Observations

- » Conception et documentation inadéquate des sondages et de la taille des échantillons :
  - › Objectifs du sondage, population et assertions visées non clairement définis;
  - › Sondages ne couvrant pas toute la population visée (c.-à-d., certains éléments n'ont aucune chance d'être sélectionnés dans le cadre de la procédure) ou ne tenant pas compte de certaines de ses caractéristiques;
  - › Processus de sélection de l'échantillon non documenté ou documenté de façon incomplète (taille de l'échantillon, source et mode de sélection des éléments à tester).

### Conseils

- » Lors de la conception d'un sondage, prendre en considération l'objectif de la procédure d'audit et les assertions visées (par exemple, pour tester la réalité des produits, l'échantillon pourrait être sélectionné à partir d'un journal de ventes alors que, pour tester l'exhaustivité des produits, l'échantillon pourrait être sélectionné à partir du registre des expéditions).
- » Lorsque la population n'est pas jugée uniforme (notamment en termes de risques d'anomalies significatives), il pourrait être approprié de concevoir le sondage en fonction de sous-populations présentant une ou plusieurs caractéristiques communes identifiables.
- » Même si le nombre de tests est établi selon le jugement professionnel, documenter en quoi ce nombre a été jugé suffisant en fonction des caractéristiques de la population, de l'évaluation du risque et du seuil de signification.
- » Mettre en œuvre des procédures d'audit en vue d'obtenir des éléments probants attestant l'exhaustivité de la population dont l'échantillon est tiré (par exemple, lorsque le registre de paie est utilisé pour sélectionner les tests de détails sur les salaires, son exhaustivité pourrait être validée au moyen d'une conciliation avec le grand livre).



# Missions de compilation



Les lacunes constatées à l'égard de ces missions sont comparables à celles des années précédentes.

## > Documentation de la mission

### Observations

- » Les lacunes les plus significatives sont généralement liées à l'absence de dossier appuyant la provenance des chiffres présentés aux états financiers ou à des erreurs arithmétiques et de concordances importantes.
- » Les constatations suivantes demeurent les plus fréquentes :
  - › Le dossier ne contient aucune trace d'une entente entre le praticien et le client quant à la nature des services à fournir;
  - › Le libellé de l'Avis au lecteur n'est pas conforme aux exigences du chapitre 9200.



### RESSOURCES UTILES

Cours offerts par l'Ordre :

- › [Dossier modèle en mission de compilation selon la nouvelle norme NCSC 4200](#)
- › [Missions de compilation - Enjeux d'application de la nouvelle norme NCSC 4200 et conseils pratiques](#)

La page [Nouvelle norme sur les missions de compilation : comment s'y préparer](#) de CPA Canada regroupe différentes ressources permettant de comprendre la nouvelle norme.

### Conseils

- » Se préparer à l'entrée en vigueur de la NCSC 4200, *Missions de compilation* qui aura des incidences importantes sur la planification et l'exécution des missions de compilation ainsi que sur le libellé du rapport.



### À SURVEILLER Nouvelle norme NCSC 4200, *Missions de compilation*

La nouvelle norme sera en vigueur pour les périodes closes à compter du 14 décembre 2021.

Le professionnel en exercice devra apporter des modifications à ses méthodes de travail, notamment :

- › S'assurer que la mission entre dans le champ d'application de la norme ou, sinon, déterminer si une application volontaire de la norme est souhaitable;
- › Revoir les conditions d'acceptation ou de maintien de la mission;
- › Préparer une nouvelle lettre de mission;
- › Acquérir une connaissance de l'entité et de la méthode de comptabilité appliquée;
- › Relire les informations financières compilées à la lumière de cette connaissance;
- › Revoir le libellé du rapport de mission de compilation.

Un professionnel en exercice qui envisage une application anticipée de la nouvelle norme devrait peser sa décision en fonction de sa capacité à compléter sa préparation et sa formation avant de débiter les missions concernées.

# Fiscalité et services-conseils



Les missions de fiscalité et de services-conseils sont sujettes à l'inspection professionnelle au même titre que les missions de certification. Les principales lacunes constatées sont résumées ci-dessous.

## > Documentation de la mission

### Observations

- » Aucune entente écrite entre le praticien et le client quant à la nature des services à fournir.
- » Documentation insuffisante qui ne permet pas à un praticien expérimenté n'ayant pas participé à la mission de bien comprendre la nature et l'étendue des travaux effectués.

### Conseils

- » Obtenir une lettre de mission est habituellement une bonne pratique pour s'entendre avec le client sur les termes et conditions de la mission et prévenir tout malentendu.
- » Adapter la documentation, par exemple les mémos et listes de contrôle, aux besoins de la mission.
- » Une documentation de qualité peut notamment comprendre :
  - › Une synthèse des discussions avec le client et des recherches réalisées;
  - › Les conventions et ententes importantes;
  - › Le résumé des hypothèses clés retenues;
  - › Les calculs et analyses effectués (les explications et les documents à l'appui).



### RESSOURCES UTILES

- Des listes de contrôle gratuites sont offertes sur la page [Avis d'experts et ressources – Fiscalité, taxes et planification financière](#) de l'Ordre.
- S'y retrouvent également plusieurs autres ressources et outils utiles pour les mandats fiscaux, regroupés par secteur (particuliers, sociétés, fiducies et successions, taxes à la consommation).

# Norme canadienne de contrôle qualité

Puisque des lacunes dans les systèmes de contrôle qualité des cabinets sont généralement à l'origine des déficiences constatées dans les missions de certification inspectées, le comité tient à rappeler l'importance de plusieurs processus ci-dessous.

## Acceptation et maintien de relations clients

---

### Problématique



Accepter une mission sans avoir les ressources ou les connaissances requises met indûment le cabinet à risque de ne pas respecter les normes professionnelles.

### Solutions

Tenir compte notamment des facteurs suivants avant d'accepter la mission :

- ✓ Connaissance du client et de son secteur;
- ✓ Disponibilité de personnel suffisamment expérimenté;
- ✓ Recours possible à d'autres ressources;
- ✓ Risque professionnel et risque de mission.



# Supervision, consultation et revue de contrôle qualité

## Problématique



La supervision des équipes a constitué un défi particulier en contexte de pandémie puisque les cabinets, en plus de voir leur charge de travail augmenter, ont dû s'adapter au travail à distance.

## Solutions

Pour assurer une supervision efficace :

- ✓ Suivre de façon proactive la réalisation des principales étapes de la mission afin de cerner et de régler les problèmes rapidement.
- ✓ Accroître le temps consacré à l'encadrement des employés moins expérimentés.
- ✓ Lorsqu'elles travaillent à distance, organiser des rencontres virtuelles régulières ou des séances de travail en temps réel avec les équipes de mission.

## Problématique



Trop souvent, les lacunes constatées en inspection auraient pu être évitées si l'équipe de mission avait identifié rapidement au cours de la mission les questions nécessitant des consultations et un contrôle qualité.

## Solutions

En présence de transactions non récurrentes ou complexes, la combinaison des mesures suivantes est encouragée :

- ✓ Consulter ses collègues, les ressources offertes par l'Ordre des CPA du Québec ou d'autres experts;
- ✓ Documenter les consultations effectuées et les conclusions qui en ont résulté;
- ✓ Impliquer le responsable du contrôle qualité de la mission pour évaluer les travaux réalisés et les conclusions tirées par l'équipe de mission ou faire réviser les sections concernées par un expert avant l'émission du rapport.

## Problématique



Les cabinets recourent trop peu à une revue de contrôle qualité de la mission ou effectuent cette revue de façon trop superficielle.

## Solutions

- ✓ La revue de qualité devrait être réalisée par une personne possédant la qualification technique requise, y compris l'expérience et l'autorité nécessaires. Il est donc possible que le cabinet doive faire appel à un autre professionnel que son responsable du contrôle qualité habituel si ce dernier n'a pas une connaissance suffisante d'un secteur d'activités ou d'une norme en particulier.
- ✓ Une revue de contrôle qualité devrait apporter une valeur ajoutée en soulevant des questions pertinentes sur les travaux réalisés et sur les conclusions tirées. Elle ne devrait pas se limiter à la signature d'une liste de contrôle.
- ✓ La revue de contrôle qualité devrait être prévue dès la planification du mandat.

# Inspection cyclique de missions achevées

## Problématique



Plus qu'un simple processus administratif, l'inspection cyclique constitue un outil de gestion de risque très utile pour les cabinets.

## Solutions

Pour tirer pleinement profit de ce processus important :

- ✓ Le confier à des personnes expérimentées qui sauront émettre des recommandations à valeur ajoutée;
- ✓ Préparer un plan d'action pour remédier aux lacunes relevées et le communiquer aux équipes de mission.



## À SURVEILLER

### Nouvelles normes canadiennes de gestion de la qualité (NCGQ 1 et 2)

La norme NCGQ 1, « Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes », remplacera l'actuelle NCCQ 1, « Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification ».

Les cabinets doivent concevoir et mettre en place un système de gestion de la qualité conforme à la NCGQ 1 pour le 15 décembre 2022 en ce qui concerne les audits et les examens d'états financiers et les autres missions de certification (pour le 15 décembre 2023 en ce qui concerne les missions de services connexes, notamment les missions de compilation).

**Il est recommandé de commencer dès maintenant à mettre en œuvre les modifications requises pour que le cabinet soit prêt dans les délais.**



## RESSOURCES UTILES

- Nouveaux cours offerts par l'Ordre :
  - > [Missions de compilation et de services connexes - Nouvelles normes de gestion de la qualité pour les cabinets](#)
  - > [Gestion de la qualité - Survol des nouvelles normes NCGQ 1 et 2 \(cabinets réalisant des missions d'audit et d'examen\)](#)
  - > [Gestion de la qualité - Mise en œuvre des nouvelles normes NCGQ 1 et 2 \(cabinets réalisant des missions d'audit et d'examen\)](#)
- Répertoire des [Ressources sur la gestion de la qualité](#) de CPA Canada

# Incidence des éléments constatés sur le résultat de l'inspection professionnelle

Le résultat de l'inspection professionnelle et le choix des mesures correctives imposées, le cas échéant, reposent sur l'évaluation, individuelle et collective, de la gravité des éléments constatés.

01

Un cabinet est considéré avoir pleinement satisfait aux exigences de l'inspection professionnelle lorsque les éléments constatés n'ont pas ou ne pourraient pas avoir un impact important sur les états financiers. Dans ce cas, aucun plan d'action ou autre mesure de suivi n'est nécessaire. Le cabinet poursuivra son cycle d'inspection régulier à moins que des changements importants ne surviennent dans son organisation ou dans son portefeuille de clients.

02

Dans d'autres cas, le comité peut conclure que le cabinet doit prendre des mesures déterminées pour satisfaire aux exigences du programme d'inspection professionnelle pour le cycle en cours. Généralement, le cabinet devra alors soumettre un plan d'action ainsi que le calendrier projeté pour la mise en œuvre des actions afin de corriger les éléments constatés au rapport d'inspection professionnelle. Les associés du cabinet peuvent aussi devoir s'engager à suivre un ou des cours de perfectionnement.

Le comité peut décider de faire un suivi plus rigoureux à l'égard de certaines composantes des plans d'action, répondant à des problèmes particuliers soulevés lors de l'inspection (par exemple, une erreur significative dans les états financiers). Les mesures prises par le cabinet (par exemple, le rappel du rapport ou le retraitement des états financiers) peuvent ainsi faire l'objet d'un suivi post inspection, ce qui occasionnera des frais additionnels pour le cabinet.

03

Un cabinet est considéré n'avoir pas satisfait aux exigences du programme d'inspection professionnelle pour le cycle en cours lorsque des lacunes importantes sont constatées dans la comptabilisation de certaines transactions ou encore que des procédures clés n'ont pas été effectuées adéquatement ou complètement dans un ou plusieurs mandats. De telles situations nécessiteront des mesures de suivi plus importantes, prenant généralement la forme d'une réinspection de mandats présentant des problématiques similaires ou d'une réinspection complète du cabinet. Le membre peut également se voir imposer les conséquences suivantes :

- › **Un stage de perfectionnement** consistant en un contrôle qualité par un superviseur nommé par l'Ordre avant ou après l'émission des rapports;
- › **L'imposition de cours de perfectionnement spécifiques.**

04

Le comité d'inspection évaluera également les incidences des lacunes sur l'accréditation du cabinet à titre d'établissement offrant un programme **de stage préapprouvé en comptabilité publique.**



# Des outils pour vous aider à exceller

L'Ordre des CPA du Québec et CPA Canada mettent à votre disposition diverses ressources, parmi lesquelles des activités de formation, des outils, des guides et des modèles.

## Ressources générales

- » **Service de références techniques de l'Ordre des CPA du Québec**  
C'est facile et gratuit! Vous avez des questions concernant les normes de comptabilité et de certification du *Manuel de CPA Canada*? Nous pouvons vous aider!
- » **Demande de renseignements déontologiques**  
C'est simple et gratuit! Vous avez des questions concernant le *Code de déontologie*? Vous avez besoin de conseils concernant une situation particulière? Faites appel à notre équipe.
- » Vous cherchez une façon efficace de rester au fait des nouveautés et tendances?  
La page **Avis d'experts et ressources** du site de l'Ordre des CPA du Québec vous donne un accès rapide à des articles, modèles de rapport, mises à jour gouvernementales et bonnes pratiques. Explorez les ressources à votre disposition!
  - › **Êre numérique** : Prêt à prendre le virage numérique? Inspirez-vous des bonnes pratiques en la matière et affinez vos connaissances sur les tendances.
  - › **Fiscalité, taxes et planification financière** : Restez au fait des derniers changements en matière de fiscalité et profitez de plusieurs ressources gratuites, dont des listes de contrôles pour ne rien oublier.
  - › **Comptabilité financière et certification** : Apprenez-en plus sur les derniers développements concernant les normes comptables et leur application et ayez tous les outils en main pour réaliser vos missions d'audit et d'examen (par exemple, des modèles de rapports et des informations relatives à certains secteurs particuliers).

## Missions d'examen

- » Le **Guide des missions d'examen (NCME 2400)** de CPA Canada est conçu pour aider les professionnels en exercice à réaliser des missions d'examen conformes à la NCME 2400, *Missions d'examen d'états financiers historiques*.
- » Le guide **Incidence sur les rapports de la NCME 2400** de CPA Canada vise à favoriser l'uniformité des rapports des professionnels en exercice en fournissant des indications à l'égard des circonstances qui surviennent couramment.
- » À l'aide d'exemples inspirés de la pratique, le cours **Missions d'examen – Enjeux d'application et conseils pratiques** offre des conseils pratiques pour optimiser certains aspects de la planification et de la réalisation des missions d'examen pour divers secteurs d'activité.



## Missions d'audit

- » Nouveaux cours offerts par l'Ordre
  - › [Missions d'audit – Audit des estimations comptables et des informations y afférentes \(NCA 540 révisée\)](#)
  - › [Missions d'audit – Survol des changements à la NCA 315 révisée](#)
  - › [Missions d'audit – Le contrôle interne dans le cadre des missions d'audit des PME et des OSBL \(refonte tenant compte de la NCA 315 révisée\)](#)
- » Les changements apportés à la NCA 540, *Audit des estimations comptables et des informations y afférentes*, s'appliquent aux audits d'états financiers des périodes ouvertes à compter du 15 décembre 2019 et touchent tous les auditeurs, peu importe le type ou la taille des entités dont ils audient les états financiers. Ces ressources de CPA Canada vous aide à mieux connaître et appliquer ces changements :
  - › [Alerte audit et certification sur la NCA 540 \(révisée\)](#)
  - › [Outil d'aide à la mise en œuvre](#)
  - › [FAQ sur la NCA 540 révisée](#)
- » Les changements apportés à la NCA 315, *Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives*, s'appliquent aux audits d'états financiers des périodes ouvertes à compter du 15 décembre 2021. L'[Outil d'aide à la mise en œuvre à l'intention des auditeurs sur la NCA 315 révisée](#) de CPA Canada traite des nouvelles exigences et de certaines autres exigences énoncées dans cette norme. On y souligne entre autres l'adaptabilité de la norme, notamment pour l'audit des entités peu complexes.
- » Le cours [Atelier pratique – Échantillonnage](#) offert par l'Ordre des CPA du Québec vous oriente vers les meilleures pratiques pour réaliser des procédures d'échantillonnage en audit et pour comprendre l'incidence de l'utilisation de sondages sur les composantes du risque d'audit.
  - › Offert en 2021-2022 dans un nouveau format de 12 heures!
- » Comme les gouvernements ont mis en place diverses formes de soutien pour aider les entreprises à faire face à la pandémie, l'aide gouvernementale reçue ou à recevoir par les clients peut avoir une incidence sur vos missions. L'article [Audit de l'aide gouvernementale reçue ou à recevoir : savez-vous quoi faire?](#) de CPA Canada présente quelques rappels importants et un survol des éléments à prendre en compte.
- » Le guide [Incidences sur les rapports des Normes canadiennes d'audit](#) de CPA Canada vise à favoriser l'uniformité dans la forme et le contenu des rapports des professionnels en exercice en fournissant des indications à l'égard des circonstances qui surviennent couramment.

## Missions de compilation

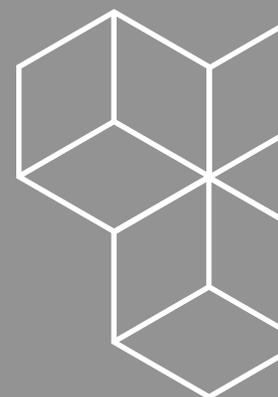
- » **Nouveau cours offert par l'Ordre**
  - › [Missions de compilation - Enjeux d'application de la nouvelle norme NCSC 4200 et conseils pratiques](#)
- » À l'aide d'extraits d'un dossier modèle préparé selon les exigences de la nouvelle norme sur les missions de compilation, le cours [Dossier modèle en mission de compilation selon la nouvelle norme NCSC 4200](#) offert par l'Ordre présente les exigences de cette norme et son incidence sur la planification, la réalisation et la documentation d'une mission.

## Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF)

- » **Nouveaux cours offerts par l'Ordre**
  - › NCECF - Produits
  - › NCECF et OSBL du secteur privé - Instruments financiers (refonte)

## Normes internationales d'information financière (IFRS)

- » **Nouveaux cours offerts par l'Ordre**
  - › IFRS 2 Paiement fondé sur des actions - Revue des concepts fondamentaux
  - › IFRS - Instruments financiers (refonte)





# Des questions ?

Pour en savoir plus sur le processus d'inspection, les critères d'évaluation du programme et les mesures correctives et accéder aux outils et au matériel de référence, visitez la section [Inspection professionnelle](#) du site Web de l'Ordre.

Pour toute autre question, communiquez avec l'équipe de l'inspection professionnelle par téléphone au 514 288-3256, poste 2565, ou sans frais au 1 800 363-4688 ou par courriel à [inspection@cpaquebec.ca](mailto:inspection@cpaquebec.ca).



5, Place Ville Marie, bureau 800  
Montréal (Québec) H3B 2G2  
T. 514 288-3256 1 800 363-4688 Téléc. 514 843-8375  
[www.cpaquebec.ca](http://www.cpaquebec.ca)